



NOS CUIVRES

DONNENT FORME À VOS CULTURES

LIQUIDE



GRANULÉS



POUDRE



Fongicide Anti Mildiou

Quand l'association devient Synergie





LA COMPLÉMENTARITÉ D'UNE MOLÉCULE PÉNÉTRANTE ASSOCIÉE AUX ATOUTS DU CUIVRE

Electis Bleu® est un fongicide contre le mildiou de la vigne et de la tomate. Associant deux molécules complémentaires permettant une action préventive et stoppante.

CARACTÉRISTIQUES

AMM	2090132
MATIÈRE ACTIVE	266,6 g/L (ou 19,2% p/p) de Cuivre du Sulfate de Cuivre Tribasique 40 g/L (soit 2,9% p/p) de Zoxamide
FORMULATION	Suspension Concentrée (SC)
USAGES ET DOSES	- Vigne (Raisin de cuve, raisin de table, vigne-mères, pépinières viticoles) : 2,8 L/ha - Tomate (Tomate industrielle et tomate de bouche de plein champ) : 2,8 L/ha
DÉLAI AVANT RÉCOLTE	- Vigne : 28 jours - Tomate de bouche : 3 jours - Tomate industrielle : 10 jours
NOMBRE D'APPLICATION MAXIMUM / AN	- Vigne : 2 applications max. par an (Intervalle minimum entre les applications : 8 à 12 jours) - Tomate (industrielle et de bouche de plein champ) : 3 applications max. par an (Intervalle minimum entre les applications : 7 jours)
DRE	24 heures
ZNT	- Vigne : 20 mètres - Tomate (industrielle et de bouche de plein champ) : 20 mètres (dont DVP 20m)
CLASSEMENT	ATTENTION - EUH208 H302 H319 H410 EUH401



DESCRIPTIF ET BÉNÉFICES

- Une préparation associant le sulfate de cuivre tribasique sous forme de brochantite et la zoxamide pour un double mode d'action : contact et pénétrant.
- Profite de la rapidité d'action de la brochantite et de la puissance de fixation de la zoxamide.
- Associe deux matières actives non sujettes à résistance

USAGES	CULTURES	DOSES MAX. D'EMPLOI	NOMBRE D'APPLICATIONS MAX./AN	DÉLAI AVANT RÉCOLTE OU STADE D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION BBCH	ZONE NON TRAITÉE AQUATIQUE
Tomate Trt Part.aérienne Mildiou(s)	Tomate industrielle et tomate de bouche de plein champ	2,8 L/ha	3 (Intervalle minimum entre les applications : 7 jours)	Tomate industrielle : 10 jours Tomate de bouche : 3 jours	BBCH15 BBCH85	20 mètres (dont Dispositif végétalisé permanent 20m)
Vigne Trt Part.aérienne Mildiou(s)	Raisin de cuve, raisin de table, vigne-mères, pépinières viticoles	2,8 L/ha	2 (Intervalle minimum entre les applications : 8 à 12 jours)	28 jours	-	20 mètres

POUR EXPRIMER TOUT SON POTENTIEL, LA ZOXAMIDE A BESOIN D'UN BON PARTENAIRE

ZOXAMIDE



BROCHANTITE



Molécule unisite et synergiste



Ciro pénétrant : action préventive et stoppante



Persistance : résiste à 80 mm de pluie



Molécule multi-site : outil de gestion des résistances

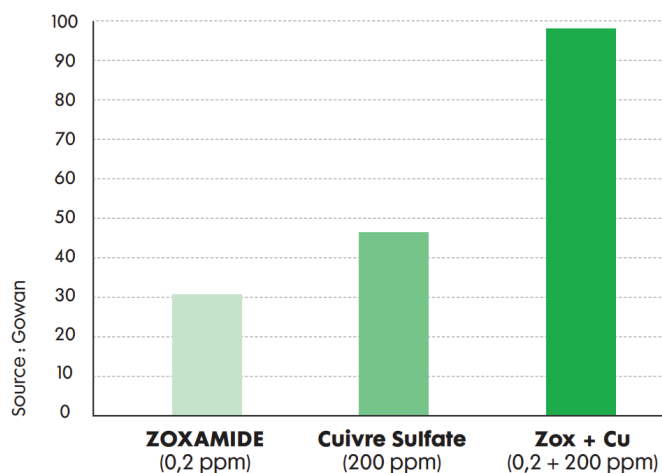


Action de contact



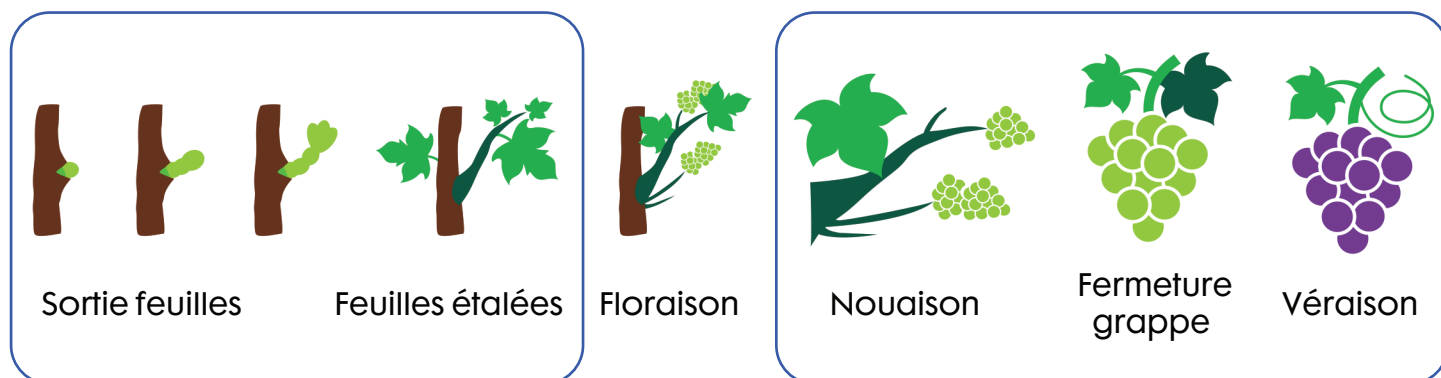
Rapidité d'action : forme de cuivre la rapide du marché

Comparaison efficacité mildiou : Synergie de l'association des deux molécules.



L'association de deux molécules complémentaires pour une protection durable

UNE SOLUTION EFFICACE À POSITIONNER AUSSI BIEN EN DÉBUT QU'EN FIN DE CYCLE



 **ELECTIS BLEU®**

Dose homologuée : 2,8 l/ha (750 g /ha de Cu métal)

Application possible sur toute la campagne à 10-12 jrs d'intervalle (raccourcir à 8-10 jours en cas de très forte pression).

NB : Ne pas dépasser 3 traitements par an à base de zoxamide pour une bonne gestion du risque de résistances.

 **ELECTIS BLEU®**

AMM : 2090132
Contient : 266,6 g/L (ou 19,2% p/p) de Cuivre du Sulfate de Cuivre Tribasique
40 g/L (soit 2,9% p/p) de Zoxamide



ATTENTION
EUH208 : Contient de la zoxamide et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale.
Délai de rentrée : 24 heures.
SPe1 : Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 Kg Cu/ha. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres en bordure des points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres, pour les usages sur tomate. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour l'usage vigne. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours des ferme ou des routes.]
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Marque déposée et détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Immeuble West Plaza, 11 rue du Débarcadère 92700 Colombes - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**